

TARIFS DES PISCINES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

SAINT-ROMAIN-EN-GAL - EYZIN-PINET
VILLETTE-DE-VIENNE - LOIRE-SUR-RHÔNE

DROITS D'ENTRÉE AU 3 JANVIER 2022

ENTRÉE À L'UNITÉ	RÉSIDENTS TERRITOIRE ET COMMUNES PARTENAIRES	RÉSIDENTS HORS TERRITOIRE
ADULTE (à partir de 16 ans)	4,50 €	9 €
JEUNE ENFANT ACCOMPAGNÉ (moins de 4 ans accompagné d'un adulte) > Maximum 2 enfants par adulte	GRATUIT	GRATUIT
ENFANT ET JEUNE (plus de 4 ans et moins de 16 ans, étudiants, apprentis, titulaires d'une carte jeune) > Sur présentation d'un justificatif	3 €	7 €
TARIF SOCIAL (plus de 60 ans et non assujettis à l'impôt sur le revenu, bénéficiaires de revenus minimum et personnes à mobilité réduite) > Sur présentation d'un justificatif	1,50 €	3 €

CARTE DE 10 ENTRÉES (VALIDITÉ 1 AN)	RÉSIDENTS TERRITOIRE ET COMMUNES PARTENAIRES	RÉSIDENTS HORS TERRITOIRE
ADULTE (à partir de 16 ans)	40 €	80 €
JEUNE ENFANT ACCOMPAGNÉ (moins de 4 ans accompagné d'un adulte) > Maximum 2 enfants par adulte	GRATUIT	GRATUIT
ENFANT ET JEUNE (plus de 4 ans et moins de 16 ans, étudiants, apprentis, titulaires d'une carte jeune) > Sur présentation d'un justificatif	23 €	49 €

Résidents territoire : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Condrieu, Échalas, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les-Côtes-d'Arey, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Sorlin-de-Vienne, Sainte-Colombe, Septème, Serpaize, Seyssuel, Trèves, Tupin-et-Semons, Vienne et Villette-de-Vienne.

Communes partenaires : Grigny et Saint-Just-Chaleyssin.

Pour bénéficier du tarif résident, merci de présenter obligatoirement un justificatif de domicile : facture de téléphone, d'électricité ou de gaz, quittance de loyer.

> Sans présentation de ce document, le tarif hors territoire sera appliqué